

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CANTON DU VAL D'ARIEGE

COMMUNE DE VERNAJOUL

ARRETE TEMPORAIRE N° 16-2024

Portant interdiction de circuler Chemin du Bout des Vignes

Monsieur le Maire de Vernajoul,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison des travaux de réhabilitation du réseau AEP sur l'Avenue de Foix à Vernajoul, l'entreprise chargée des travaux entrepose son matériel sur le Chemin du Bout des Vignes, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024 inclus,
la circulation sera interdite dans les deux sens sur la totalité du Chemin du Bout des Vignes.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit durant toute la durée du chantier.

Article 3 :

L'accès des riverains sera conservé par l'une ou l'autre extrémité du chantier.

Article 4 :

La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise RESEAUX SAS.

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Madame la secrétaire de Mairie de la commune de Vernajoul est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Varilhes
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Foix
- Service Transports scolaires – Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes
- Monsieur le Directeur du SMDEA
- L'entreprise RESEAUX SAS

Fait à Vernajoul, le 22 Janvier 2024

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint Délégué.
C. MARTY

